

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTINE PINET	Numéro de permis 2018125	Date d'inspection Le 04 octobre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Christine		Numéro de téléphone (506) 726-0315	
Adresse 295 chemin Lebouthillier St-Simon NB E8P 1Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

L'équipement fix est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installé selon les instructions du fabricant.

Lors de ma surveillance les enfants étais en periode de repos.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2021

Date

original signé par
Christine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2021

Date